

*Gaspillage et mauvaise gestion*

Le Vérificateur général suivant a comme chacun s'en souvient été M. J. J. Macdonell. Il a remarqué que le Conseil du Trésor avait pris des mesures concernant 55 des 117 cas d'abus signalés dans le rapport de 1972-1973 et que 33 p. 100 des autres cas faisaient l'objet d'un examen. Il a déclaré que la raison pour laquelle son rapport annuel a été si bref était qu'on avait remédié à un si grand nombre de fautes qu'il avait découvertes dans les différents ministères qu'il ne se posait donc plus de problème à leur niveau. M. Macdonell a déclaré qu'il avait été impressionné par les fonctionnaires qu'il a qualifiés, pour reprendre ses propres paroles de «serviteurs de l'État sincères et dévoués à leur tâche».

D'après M. Macdonell, la réaction courante de ceux dont on relevait des fautes de ce genre était celle-ci: «Grands Dieux, il faut faire quelque chose tout de suite» et que c'est ce qu'ils faisaient la plupart du temps. Il semble que cet esprit de collaboration et cette approche discrète de M. Macdonell nous aidera beaucoup à l'avenir. M. Macdonell s'est révélé immédiatement d'une grande compétence professionnelle, et il donne à ses fonctions un nouveau prestige et une autorité renouvelée. Il a déclaré que le comité des comptes publics devrait être très heureux de ce nouveau rapport, et que les députés avaient enfin l'occasion de faire quelque chose de constructif. Le comité devra donc étudier un rapport qui va jusqu'à noter comment les ministères remédient à leurs lacunes. C'est après tout, ce à quoi tendait cet effort.

J'aimerais lire un extrait d'un court article relevé dans un journal, sur les dépenses budgétaires supplémentaires.

L'opposition fédérale a été prise en plein somme. Pas un de ses membres ne s'est présenté à la réunion du comité de la Chambre des communes, au cours de laquelle M. Buchanan venait défendre les prévisions de dépenses de son ministère. Nous sommes loin de la vigilance étroite de la dépense publique que les Canadiens attendent des membres de l'opposition.

L'opposition dénonce l'incompétence en matière de gestion du gouvernement. Quel genre de gestion a-t-elle proposée, dans les comités des comptes publics, elle qui ne se déplace même pas pour poser des questions au ministre qui est présent pour y répondre.

Mais tout le monde ne se répand pas nécessairement en remarques acides de ce genre. La Chambre de commerce porte un grand intérêt au pays, et je crois qu'elle représente un groupe important. Ses remarques pèsent beaucoup également dans le monde des affaires et constituent un guide et une critique très valables pour le gouvernement. Voici ce qu'elle a déclaré à propos du budget:

La Chambre de commerce a assuré que le budget faisait preuve de sérieux et a félicité le ministre des Finances (M. Jean Chrétien) qui a su résister à la tentation de présenter un programme financièrement dangereux, qui reposerait sur d'énormes coupures budgétaires. Tout en s'alarmant des besoins de liquidités du gouvernement qui sont de 10.8 milliards de dollars, la Chambre a particulièrement bien accueilli le fait que ses besoins avaient diminué de 1.3 milliard de dollars par rapport au budget de 1978-1979.

Pourquoi l'opposition ne peut-elle nous servir des critiques de cette nature au lieu de s'attaquer au montant des dépenses que le groupe de travail a faites pour tâcher de savoir ce que le public canadien pense de notre rêve, de notre renaissance et du renouvellement de notre constitution? La Chambre de commerce ne s'arrête toutefois pas là. Plus loin on peut lire:

La Chambre de commerce du Canada a accepté d'appuyer le contrôleur général dans son projet d'établir des mécanismes de contrôle financier dans les différents ministères fédéraux. La Chambre de commerce a offert son aide dans la mise en application de ce programme et elle trouvera les personnes compétentes pour accomplir cette tâche.

Même après une initiative aussi importante, nous parlons encore comme si nous étions à l'âge de l'obscurantisme, comme si tout le monde était resté sans rien faire pendant 10 ans. Ce n'est tout simplement pas vrai, et les faits que je vous ai énumérés le démontrent. En voici encore quelques-uns. Le pourcentage de l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral par rapport au produit national brut a diminué depuis 1975. Voilà un fait que l'on mentionne rarement en public. On dirait presque qu'il est honteux d'admettre qu'il puisse exister des mesures de contrôle comparables à celles que l'on trouve dans l'industrie. Au cours de l'année financière 1975-1976, les dépenses gouvernementales représentaient 22.5 p. 100 du PNB; en 1976-1977, 21.5 p. 100; en 1977-1978, 21.0 p. 100; pour 1978-1979 on prévoit 20.7 p. 100 et pour 1979-1980, on prévoit 20.3 p. 100. Comment l'opposition peut-elle prétendre que nous n'avons rien fait. Cela démontre très certainement que l'efficacité et la rentabilité exigées dans la motion existent déjà.

Le gouvernement fédéral a réduit ses dépenses de 500 millions en 1978-1979 et de deux milliards de dollars pour l'année 1979-1980. Que dire de la croissance de l'effectif de la Fonction publique elle-même qui est tombée de 5.6 p. 100 en 1974-1975 à 0.6 p. 100 selon le budget de 1977-1978. On semble ignorer tous ces faits.

De quoi parle-t-on? Un député d'en face pour qui j'ai le plus grand respect parle de la grande détresse de cette personne qui proteste à l'extérieur des édifices du Parlement. Il n'est ni nouveau ni inhabituel qu'un député de l'opposition ou moi-même puisse rien faire dans un cas où la loi a été dûment appliquée par les tribunaux du pays. Cette personne doit accepter le jugement rendu ou tâcher de le faire annuler par une cour supérieure. Il est ridicule de s'attendre à ce qu'un parlementaire, le premier ministre (M. Trudeau) ou un membre du cabinet, passe outre une décision rendue par les tribunaux de ce pays. N'oublions pas que la justice est là pour maintenir l'équilibre. Parfois elle est aveugle, mais nous devons tous l'accepter, nous devons tous accepter son manque de charité et cette dame qui fait les cent pas devant le Parlement devra peut-être l'accepter elle aussi. Cela ne veut pas dire que nous ne ferons pas tout en notre pouvoir pour défendre un citoyen en difficulté; mais il est de notre devoir d'obéir aux lois du pays. A mon avis, nous ne sommes pas là devant un exemple de gaspillage, d'inefficacité ou de mauvaise administration, et je ne sais si mes collègues le jugent approprié pour les députés du Parlement—car c'est le Parlement qui est concerné, et non pas seulement le gouvernement.

Nous semblons oublier que dans les premiers paragraphes du discours du trône, le premier ministre avait déclaré que le gouvernement avait l'intention de réduire de 500 millions de dollars les dépenses prévues pour la présente année financière et de deux milliards de dollars des dépenses prévues pour la prochaine année financière. Que les députés de l'opposition ne soient pas d'accord avec moi quant à ces chiffres ou qu'ils tentent de me prouver qu'ils sont faux, je le comprendrais fort aisément, mais ils semblent vouloir engager la discussion sur un incident qui se serait produit sur la colline ou ailleurs et s'en servir comme prétexte pour tenir le gouvernement responsable de presque tous les problèmes auxquels nous avons dû faire face.